



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DES RÈGLEMENTS # 161-2021 ET # 165-2021

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson :

QUE le *règlement # 161-2021 décrétant des travaux de réfection des tronçons de la montée Gagnon et du chemin Masson et autorisant une dépense et un emprunt au montant de 1 292 400 \$ afin d'en financer les coûts* a été adopté selon la procédure suivante :

Dépôt et présentation du projet de règlement : 15 mars 2021

Avis de motion : 15 mars 2021

Adoption du règlement : 19 avril 2021

Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 30 juillet 2021

QUE le *règlement # 165-2021 décrétant des travaux de réfection d'un tronçon du chemin du Lac-Violon et autorisant une dépense et un emprunt au montant de 620 000 \$ pour en défrayer les coûts incluant les honoraires professionnels, les frais incidents* a été adopté selon la procédure suivante :

Dépôt et présentation du projet de règlement : 15 mars 2021

Avis de motion : 15 mars 2021

Adoption du règlement : 19 avril 2021

Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 30 juillet 2021

QUE les règlements # 161-2021 et # 165-2021 entreront en vigueur conformément à la Loi suivant la publication du présent avis.

QUE ces règlements peuvent être consultés en ligne en tout temps sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com page *Ma Ville*, onglets *Règlements municipaux* et *Projets de règlements et procédures spécifiques*.

QUE depuis le 1^{er} avril 2020, les avis publics sont accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 2 août 2021.

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 2 août 2021 l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal, tel que prévu aux règlements # 145-2020 adopté le 16 mars 2020 pour la Ville et # AG-049-2020 adopté le 19 octobre 2020 pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce même jour.